

PROCES VERBAL DE REUNION

**DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

**Réunion du 24 février 2021**

Date de la convocation : 19 février 2021
Nombre de membres en exercice : 582
Nombre de membres présents : 139
Nombre de membres absents ou excusés : 443

L'an deux mil vingt et un, le vingt-quatre février à quatorze heures quinze, le Comité Syndical s'est réuni à Saintes, régulièrement convoqué par sa présidente, **Madame Céline Viollet**.

**Vérification du quorum**

La réunion du Débat d'Orientations Budgétaires du 24 février 2021 fait suite à la réunion précédente du 19 février 2021 (convoquée le 11 février), qui n'avait pas permis de réunir le quorum.

Suite à cette seconde convocation, et sans condition de quorum, la Présidente ouvre la séance du Débat d'Orientations Budgétaires et ses membres peuvent débattre valablement sur les orientations budgétaires telles que présentées dans le rapport annexé à la convocation.

**Désignation du secrétaire de séance**

Monsieur Jean-Pierre MORDANT, délégué représentant la Commune de Gémozac, est désigné secrétaire de séance.

**Étaient présents :**

Mme ADOLPHE Mariette, M. AILLET Alexandre, M. AMAT Pierre, Mme BAILLET Julie, M. BARRE Lionel, Mme BAUSSAY Julie, M. BECHET Dominique, Mme BERNARD Laurence, Mme BERNARD Christelle, M. BERNET Serge, Mme BESIAT Sabine, M. BESSAGUET Bruno, M. BIARD Philippe, Mme BILLON Nathalie, M. BLATTES Cyrille, M. BOTTON Jacky, M. BOUCHET Franck , Mme BOUTET Martine, M. BOUYER Jacky, M. BOZIER Vincent, M. CADOT Matthieu, M. CATEL Jérôme, Mme CAUCHY Corinne, M. CÉNÉRINI GILLES, M. CHABOT Thierry, M. CHALMETTE Patrick, Mme CHANSELLÉ Muriel, M. CHEREL Guillaume, Mme CHUON Nicole, M. COPPOLANI Vincent, M. COUPEZ Hubert, M. COUTURE Dominique, M. DAVANCAZE Jean-Louis, Mme DEMENÉ Lydie, M. DENIS Fabrice, Mme DESPRÉS Sophie, Mme DOHIN-PROST Gwennaëlle, M. DORAY Jean-Claude, Mme DORNAT Sylviane, Mme DUPUY Isabelle, Mme FICHEL Véronique, M. FILLETEAU Loïc, M. FRENEAU Patrick, M. GALLET Jean-Michel, Mme GALLOIS Marina, M. GARRAUD Patrick, M. GENYK Wladimir, Mme GÉRON Delphine, M. GERVAIS Thomas, Mme GERVRAUD Marie-Odile, M. GILLARDEAU Christophe, Mme GILLET Catherine, M. GOY Didier, M. GRINCOURT Philippe, M. GUYER Stéphane, M. GUYOT Patrick, M. HEDAN Ludovic, M. HILAIREAU Franck, M.

JOUANNEAU Olivier, M. JULIEN Régis, M. LACHAUX Patrick, M. LAMBERT Claude, Mme LARDILLON Nelly, M. LARGEAU Christian, M. LAURENT Jean-Pierre, M. LAVILLE Michel, M. LE CLOËREC Jean-Pierre, Mme LEMOINE Françoise, M. LOUISON Jean-François, Mme MAILLET Claudine, M. MAROT Frédéric, M. MARS Didier, M. MARTIN Mickaël, M. MARTINIERE Jean-François, M. MASSIAS Rodolphe, M. MAUREL Jean-Pierre, Mme MAURIN Nicole, Mme MAZAT Elisabeth, Mme MAZEAU Aline, M. MESSENGER Vincent, M. MEUNIER Lionel, M. MICHAUD Fabrice, M. MISSONNIER Jean-Claude, M. MORDANT Jean-Pierre, M. MOREAU Morgan, M. NEAU Jean-Yves, Mme NEAU Christelle, Mme NOUVEAU Marie-José, M. ORION Dany, Mme PAYET Maryse, Mme PELLERAY Nadine, M. PENAUD CYRIL, M. PILLAUD Thierry, M. PINEAUD Florentin, M. PISSIER Gérard, Mme PLAIZE Maryline, M. PLAQUET Sébastien, M. PLATZ Jean-Pierre, M. POIROUX Léo, M. PONTVIVIANNE Michel, Mme POUSSET Corinne, M. PUYFAUCHER Jacques, M. REDON Lionel, M. RENDU Mathieu, M. ROBINEAU Jean-Claude, Mme RONDEAU Agnès, M. ROUSSILLE Emmanuel, M. SABOURET Jean-Paul, M. SEJURO PEREZ Jean-Claude, M. SERVENT François, M. SOULISSE Philippe, Mme SOURZAT Annick, M. STARZINSKY Patrick, M. TERON Jean-Luc, M. TORCHEUX Jacques, M. TURPIN François, Mme VALADE Valérie, Mme VANCOMERBECK Véronique, M. VERGUET Emmanuel, Mme VIOLLET Céline, Mme ZAIDI Houria.

**Étaient présents sans droit de vote :**

M. Frédéric COLLET, M. Pierre HAZARD, Mme Fabienne OUVRARD.

Ont également assisté à la visioconférence 102 personnes connectées de façon anonyme.

**Assistaient également à la réunion :**

M. LIENARD Benoît	Directeur Général de Soluris
Mme BACQUET Nathalie	Directrice de la Qualité et du Pilotage
Mme GERMAIN Diane	Directrice de la Direction des Solutions Numériques
Mme VERNOUX Véronique	Directrice du Développement et de l'Innovation
Mme ZONCA Claire	Directrice des Ressources

## **Ouverture de séance :**

### **1. Ouverture de séance :**

La Présidente ouvre la séance en présentant l'ordre du jour.

Puis la Présidente revient en introduction sur les récents événements liés aux attaques cyber. Ce sujet sera abordé lors de la séance du jour, car ils sont l'enjeu majeur des collectivités actuellement et Soluris sera présent pour accompagner au mieux ses adhérents à court, moyen et long termes.

La Présidente rappelle également les conditions particulières liées au contexte sanitaire de tenue du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) 2021, pour partie en présentiel et pour partie à distance.

Enfin, la Présidente fait le lien entre la situation sanitaire et ses impacts dans le monde entier avec la forte augmentation des demandes de chiffrages et devis des adhérents notamment liés aux préparations budgétaires et besoins liés au télétravail. Ces éléments en effet ont généré du retard dans le traitement des demandes, amplifié par la pénurie mondiale de certains matériels. Soluris mobilise l'ensemble de ses équipes pour satisfaire la demande.

La Présidente passe la parole à Benoît LIENARD, Directeur Général, pour présenter l'organisation de la séance et les modalités de vote :

1. Convocation : La première réunion à laquelle sont convoqués les élus nécessite la réunion du quorum, soit plus de la moitié des délégués. Si le quorum n'est pas atteint, une seconde réunion est convoquée dans les 3 jours sans condition de quorum. Compte tenu de la difficulté à réunir le quorum lors de la première réunion, il est conseillé aux élus de réserver avec certitude la seconde date dans leurs agendas.
2. Concernant les outils utilisés, Soluris a retenu des outils simples et gratuits qui présentent quelques contraintes et dispositifs nouveaux à s'approprier. Les élus sont remerciés pour leur compréhension et leur indulgence. Les améliorations possibles des outils seront travaillées pour les réunions à venir
3. Les interventions en présentiel pourront se faire lors des créneaux réservés aux questions/ réponses. A distance, utiliser la section questions-réponses en ligne, micro coupé pour éviter les bruits parasites
4. Un décalage incompressible existe entre le temps réel et la rediffusion en ligne, inférieur à 60 secondes.

Benoît LIENARD ajoute quelques mots sur l'objet du Débat d'Orientations Budgétaires, obligatoire pour les collectivités de plus de 3500 habitants. Il s'agit de présenter les grandes orientations avant le vote du budget et les éventuelles évolutions tarifaires. Le détail du budget prévisionnel sera présenté lors de la réunion de vote du budget.

### **2. Délibérations**

#### **2021.03 Fonctionnement des Assemblées : modalités retenues pour l'organisation d'une séance de Comité Syndical mixte**

**Vu** l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 ;

**Vu** la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire et notamment son article 6,

**Vu** la convocation du 19 février 2021 pour la présente réunion du Débat d'Orientations Budgétaires précisant la technologie retenue pour l'organisation de cette réunion,

**Vu** le guide d'utilisation de la plateforme utilisée joint à la convocation des élus pour faciliter l'accès des élus au débat à distance,

**Considérant** que pendant la période d'urgence sanitaire, l'article 6 de l'ordonnance susvisée permet d'organiser à distance les réunions de l'organe délibérant des collectivités.

**Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, décident à l'unanimité :**

- **De permettre aux élus souhaitant être présents physiquement d'assister à la séance en salle, moyennant le respect de la distanciation sociale,**
- **De retenir, pour les élus participant à distance, la technologie de la visioconférence pour l'organisation de cette réunion (outil Teams), dont un guide d'utilisation a été fourni aux élus au préalable.**
- **De valider la retransmission en direct de la séance sur Internet, d'enregistrer la séance et d'en permettre de visionner la retransmission dont le lien sera accessible sur le site Web de Soluris**
- **De valider les interventions en séance pendant les temps dédiés de questions réponses pour faciliter le suivi de la réunion**
- **De valider les interventions des élus à distance par messagerie instantanée (« chat »)**
- **De maintenir les micros coupés des élus à distance pour éviter les bruits parasites**

**Nombre de voix POUR : 139**

**Nombre de voix CONTRE : 0**

**Abstentions : 0**

#### **2021.04 Tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2021 sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires**

**Vu** la loi NOTRe n°2015-99 du 7 août 2015, et notamment son article 107,

**Vu** le décret n°2016-841 du 24 juin 2016,

**Vu** le code général des collectivités territoriales en ses articles L 2312-1, D 2312-3 et R 313-8,

**Vu** le code des relations entre le public et l'administration, notamment son livre III,

**Vu** la loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022

**Vu** le rapport d'orientations budgétaires transmis aux élus avec la convocation au débat d'orientations budgétaires,

**Considérant** le présent débat d'orientations budgétaires, basé sur le rapport d'orientations budgétaires de Soluris 2021, et notamment sur les éléments suivants :

Considérant la présentation des éléments suivants, détaillés dans le diaporama mis en ligne sur le site Web de Soluris :

**1. Un point sur le contexte 2020 et ses incidences sur l'activité de Soluris au service des adhérents**

- a. Les chiffres de l'activité commerciale en hausse constante depuis 2014 (exception faite en 2018 avec une très légère baisse de 44 affaires)
- b. Les chiffres détaillés par semaine du 1<sup>er</sup> janvier au 18 février 2021
- c. Les chiffres de l'assistance élevés, comme chaque début d'année
- d. L'impact début 2021 de la majeure 6.0 de COSOLUCE (éditeur de la solution de gestion des collectivités équipant la majorité des adhérents de Soluris)
- e. Les chiffres des déploiements techniques commandés et en cours ou planifiés

**2. La présentation des réalisations 2020**

**a. La Collectivité connectée au territoire et aux acteurs locaux**

- i. Dématérialisation de l'urbanisme,
- ii. Sites Web des collectivités,
- iii. Inclusion numérique,
- iv. « Smart City »

**b. Administration numérique : Une gestion fluide et performante**

- i. Numérisation des registres d'état civil
- ii. Solution de gestion des cimetières
- iii. Déclaration sociale numérique (DSN)
- iv. Sécurité informatique

**c. Améliorer notre agilité et communiquer notre efficience**

- i. Evolution des compétences
- ii. Lancement d'une démarche de responsabilisation sociétale
- iii. Lancement d'une démarche qualité
- iv. Elaboration d'un schéma directeur du système d'information de Soluris
- v. Intégration de l'impact des élections municipales (signature électronique, etc.)

**3. Les orientations budgétaires déclinées pour 2021 et débattues en séance**

**3.a) Pour accompagner les adhérents dans leurs missions quotidiennes et les soutenir dans leurs évolutions numériques :**

**a. Evolution réglementaire des outils existants**

- i. Déploiement de la déclaration sociale nominative
- ii. Migration du logiciel de télétransmission des actes
- iii. Dématérialisation de l'instruction de l'urbanisme

**b. Accompagnement aux nouvelles pratiques**

- i. Déploiement des téléprocédures en application du « 100% démat » en 2022
- ii. Poursuite de la mise en conformité avec le Règlement Général à la Protection des Données (RGPD)

**c. Informatique à l'école**

**d. Sites Web (nouvelle offre, téléprocédures et services accessibles)**

**3.b) Les projets et pistes de développement de nouveaux services**

**a. Cybersécurité**

- i. Analyses de risque,
- ii. Mise à niveau de la télésauvegarde des données adhérents

#### **b. Inclusion numérique**

- i. Sensibilisation des élus,
- ii. Formation des agents à AidantsConnect
- iii. Accompagnement à la construction de solutions locales d'inclusion numérique
- iv. Recrutement et mise à disposition de conseillers numériques

#### **c. Services en ligne et hébergement de données**

- i. Déploiement de solutions de travail collaboratif et mode hébergé (cloud)
- ii. Offre de virtualisation de serveur pour les adhérents
- iii. Etude pour la rationalisation de l'hébergement des données de Soluris et des adhérents (cloud, datacenter)

#### **d. Territoires connectés :**

- i. Déploiement de solutions de réseau wifi de territoire
- ii. Déploiement de solutions de vidéoprotection
- iii. Mise en place de capteurs dans les bâtiments et de solutions d'optimisation énergétique

### **3.c) Projets internes**

- a. **Communication aux délégués** : développer la communication avec les délégués
- b. **Ressources humaines** : recrutements et formation des équipes
- c. **Méthodes** : mise en place de la méthode ITIL ; tableau de bord de pilotage des engagements de services
- d. **Démarche de Responsabilité Sociale et Environnementale**, incluant la sobriété numérique.
- e. **Système d'information** : évolution du système d'information vers une solution globale (plateforme de services managés) ouverte aux adhérents
- f. **Locaux** : réaménagement des locaux de Soluris

### **4. Incidences tarifaires :**

Malgré l'ambition de Soluris pour l'année à venir qui se traduit dans les projets présentés dans le rapport et en séance et sa volonté de continuer à développer Soluris dans un contexte de forte activité, les dispositions tarifaires suivantes sont proposées aux membres du Comité Syndical :

- 1) Stabilité de la cotisation d'adhésion
- 2) Stabilité des prestations à la carte
- 3) Stabilité des tarifs de maintenance technique
- 4) Stabilité du montant des forfaits « Solutions Métiers »
- 5) Stabilité du montant des forfaits « Solutions Technologies »  
⇒ Soit une stabilité globale des contributions annuelles

Hormis l'application de règles antérieurement votées (écrêtement ou lissage pluriannuel d'évolutions tarifaires, par exemple), la seule augmentation éventuelle à prévoir par ailleurs en 2021 concerne l'actualisation annuelle de certains tarifs de maintenance liés à des indices nationaux révisés chaque année (indice Syntec notamment), dont l'impact est marginal et ne concerne qu'une minorité d'adhérents (grandes collectivités).

En outre, l'augmentation des dépenses prévisionnelles d'investissement est évaluée à +19% (réaménagement et accessibilité des locaux, système d'information de Soluris).

Le budget des dépenses prévisionnelles de fonctionnement devrait également augmenter de 12%, tout en restant maîtrisé. Cette hausse s'explique principalement par des recrutements visant à répondre à la demande croissante des adhérents, par des formations pour développer les compétences des agents et par des prestations de conseils d'experts.

**Après débat, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :**

- **Attestent de l'existence et de la fourniture, à l'appui des convocations, du rapport d'orientations budgétaires 2021**
- **Attestent de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2021**
- **Approuvent les orientations stratégiques présentées en séance**
- **Approuvent la soumission des dispositions tarifaires présentées en séance lors du vote du budget primitif 2021, à savoir :**
  - o **Stabilité de la cotisation d'adhésion**
  - o **Stabilité des prestations à la carte**
  - o **Stabilité des tarifs de maintenance technique**
  - o **Stabilité du montant des forfaits « Solutions Métiers »**
  - o **Stabilité du montant des forfaits « Solutions Technologies »**
  - o **Actualisation des maintenances des solutions liées à l'évolution des indices de référence**

**Nombre de voix POUR : 139**

**Nombre de voix CONTRE : 0**

**Abstentions : 0**

### **3. Retour sur l'actualité de l'activité de Soluris (rapport et diaporama)**

Toute l'équipe de Soluris dans toutes les directions est mobilisée pour répondre aux demandes des adhérents en cette période tendue.

Les chiffres élevés de l'assistance proviennent notamment des appels liés à la paie, aux certificats de signature électronique, à la mise à jour (majeure) de COSOLUCE, etc.

On note presque autant de devis entrants que sortants, mais le rattrapage de la différence générée voilà plusieurs semaines est difficile (environ 25% de demande de devis en attente). D'où la décision de standardiser certaines de demandes de chiffrages pour des besoins de préparation budgétaire par exemple. Ensuite ces devis seront affinés et personnalisés. Il est aussi prévu de travailler avec les fournisseurs pour collaborer différemment en les mobilisant plus au service direct des adhérents. L'objectif étant de trouver des compromis acceptables pour tous.

### **4. Présentation des orientations stratégiques 2021 (rapport et diaporama)**

#### **Interventions en séance :**

1. Un élu s'interroge sur ce que propose Soluris par rapport aux créations de Maisons France Services (MFS) en ce moment pour des personnes dans le besoin et donc à l'inclusion numérique : peut-il les équiper ?

Benoît LIENARD répond que l'objectif de Soluris est d'accompagner les collectivités dans leurs projets d'inclusion avec les MFS ou quand elles n'en ont pas, de les sensibiliser.

2. Un élu demande quelle est l'offre de Soluris sur les systèmes de protection des données des téléphones mobiles. Benoît LIENARD rappelle qu'en 2020 les tarifs de Soluris ont augmenté pour acquérir une solution de rançongiciel. Sur ce sujet en effet, le financement collectif a paru opportun pour profiter au plus grand nombre. La solidarité et l'intérêt collectif sont indispensables en matière de sécurité cyber.
3. Un élu demande si l'anti rançongiciel, qui a permis d'éviter 10 attaques, a cependant rencontré certaines failles laissant produire des attaques. Il est répondu que non, pas en l'état des connaissances à ce jour.

## **5. Débat sur les orientations budgétaires 2021**

1. Un élu intervient par rapport au « 100% démat » (d'ici 2022) pour préciser que la difficulté est d'aller jusqu'au bout de la chaîne, à savoir le paiement et l'interface avec le trésor public. Benoît LIENARD précise que les recettes de produits locaux peuvent être recouvrées en ligne via Pay FiP (dispositif de la DGFIP). Soluris n'a pas la main sur ces outils. Diane GERMAIN ajoute que des informations sont disponibles sur la FAQ de Soluris à ce sujet (<https://www.soluris.fr/>) .
2. Un élu souhaite avoir des informations supplémentaires concernant l'informatique à l'école et l'échéance du 31 mars 2021 liée au plan de relance. Benoît LIENARD répond que les appels à projets de ce secteur doivent être validés par des experts donc il est conseillé de passer par cet expert en s'adressant à l'école. Soluris peut renvoyer les liens avec les différents sites internet sur le plan de relance, à la demande.
3. Un élu souhaite avoir des compléments d'informations sur les actions de sensibilisation des élus proposées dans le cadre de l'inclusion numérique. Benoît LIENARD propose de rebondir sur le projet d'une commune adhérente qui va témoigner en séance. Guillaume Cherel, délégué de la Mairie de St Palais sur Mer intervient donc en séance : cf enregistrement ([Lien](#))

## **6. Intervention de Maria COTORA dans le cadre du Plan France Relance (diaporama)**

Benoît demande si les élus connaissent France Connect (Plan de simplification des démarches en ligne de l'Etat) : 1/3 des bras levés dans la salle

## **7. Traductions financières**: Diaporama (lien ci-dessus)

## **8. Questions diverses**

1. Un élu demande s'il est possible d'informer les suppléants en même temps que les titulaires. Céline Viollet répond que cela va être mis en place pour les prochaines convocations
2. Un élu demande à ce que Soluris communique auprès des délégués titulaires et suppléants. Il est répondu que cela sera travaillé pour favoriser les échanges au sein de la collectivité

3. Un élu demande si les documents projetés seront partagés. Il est répondu qu'ils seront en effet accessibles sur le site internet de Soluris dans la rubrique => Nos instances (lien ci-dessus)
4. Un élu demande si Soluris propose des prestations à la carte. Il est répondu que oui, cela représente environ 1/3 de ses recettes. Il est ajouté que plus la collectivité est grande plus elle a besoin d'une offre adaptée.

**La séance est clôturée par la Présidente à 16h14.**

**Le secrétaire de séance**

**Jean-Pierre MORDANT**

**La Présidente**

**Céline VIOLLET**